

Règlements Entreposage Prestige

- Les entrepôts sont ouverts de octobre à la fin novembre pour le remisage et de avril à la fin mai pour le dé-remisage. Les dates exactes seront affichées sur le site web (entreposageprestige.com). Les sites sont ouverts seulement la fin de semaine pour le remisage et le dé-remisage (normalement le samedi pour Ripon et dimanche pour Montébello).
- La location est pour six mois minimum (spécifiez vos dates si vous devez avoir des dates différentes que les dates normales)
- Les frais sont payables en argent comptant ou par chèque au moment de l'entreposage
- Tout véhicule devra être assuré (Important)
- Les clés doivent être laissées dans le véhicule (sans exceptions)
- Des frais de 75\$ dollars seront chargés si le client doit accéder à l'entrepôt en dehors des dates normales (le client doit aviser 72 heures d'avance)
- Pour tout véhicule qui doit être sortis hors des dates normales, des frais de 75\$ seront exigés pour un entrepôt chauffé et de 50\$ pour entrepôt non chauffé. Au moment du remisage, la date de sortie devra être écrite sur votre facture. Si aucune date est inscrite, il y aura d'autres frais en sus.
- Nous accepterons aucuns travaux de mécanique ou d'entretien dans les entrepôts (ceci est non négociable)
- Le client est responsable de mettre leur toile pour Auto / Moto / Bateau
- Pour toute vente de votre bateau, VR, roulotte et autres elles devront passer par notre courtier.
- Si votre véhicule a des fuites d'essence, d'huile ou tout autre liquide, vous serez responsable pour les frais de nettoyage
- VR des Laurentides ne sera pas responsable pour tout dommage sur vos biens entreposés
- Des frais de survoltage pourront être appliqué

Notez que :

- Les dates exactes pour le remisage des équipements et la sortie des équipements sont annoncées sur le site web mais sont généralement du début octobre a la fin novembre mais :
 - Les fins de semaine seulement
 - Pour Ripon, le samedi de 11hr à 15hr
 - Pour Montébello, le dimanche de 11hr à 15hr